

CONNEXIONS⁶⁰

LA LETTRE D'ACTUALITÉS DU CENTRE DE GESTION DE L'OISE



NOUVEAUX CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CDG60

Réuni le jeudi 2 juillet 2026, le Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Oise (CDG60) s'est installé à l'issue des élections organisées à la suite du renouvellement des conseils municipaux.

À cette occasion, **Alain Vasselle**, Maire d'Oursel-Maison, a été réélu Président du CDG60. Le Conseil d'administration a également procédé à l'élection de ses vice-présidents :



JEAN-PAUL DOUET,
3e Vice-Président
Maire de Montagny-Sainte-Félicité



BERNARD HELLAL,
1er Vice-Président
Vice-Président de
l'Agglomération de la Région
de Compiègne et de la
Basse Automne et Maire de
Margny-lès-Compiègne



ALAIN VASSELLE,
Président
Sénateur H et
Maire d'Oursel-Maison



SOPHIE MERCIER,
2e Vice-Présidente
Présidente de la
Communauté de
communes de la Plaine
d'Estrées et Maire de Rémy



JEAN-PIERRE BOSINO,
4e Vice-Président
Maire de Montataire

RETROUVEZ LA COMPOSITION COMPLÈTE DU CA ICI

Le Centre de Gestion de l'Oise accompagne les collectivités territoriales et établissements publics du département dans la gestion de leurs ressources humaines. Au quotidien, il met son expertise au service des employeurs territoriaux afin de les accompagner dans leurs obligations et leurs projets RH.

À l'occasion de cette installation, Alain Vasselle a rappelé la transformation engagée ces dernières années pour renforcer les services proposés aux collectivités et a réaffirmé les priorités de cette nouvelle mandature : accompagner les employeurs territoriaux face aux enjeux d'attractivité, de recrutement, de santé au travail, d'évolution des métiers, de sécurisation juridique et de gestion de la paie.

« Notre proximité avec les élus et les collectivités est notre plus grande force. C'est en restant à leur écoute que nous continuerons à construire des réponses adaptées à leurs besoins. »

Le nouveau Conseil d'administration poursuivra cette dynamique avec une ambition forte : être un partenaire de proximité, à l'écoute des collectivités, capable d'apporter des réponses concrètes, innovantes et adaptées aux défis de la fonction publique territoriale.





RETOUR EN IMAGE SUR CE CA D'INSTALLATION



LE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025 DU CDG60 EST DISPONIBLE !

Entrez dans les coulisses d'une journée au CDG60 ! Et si vous découvriez le CDG60 autrement ?

Cette année, le rapport d'activité 2025 vous propose de suivre, heure par heure, une journée au Centre de Gestion. Plongez dans les coulisses de nos services et découvrez la diversité des missions exercées chaque jour par nos équipes au service des collectivités et des établissements publics de l'Oise.

Au-delà des chiffres clés et des temps forts de l'année, ce rapport met en lumière les femmes et les hommes qui font vivre le CDG60 et vous accompagne dans la découverte de leur quotidien.

Consultez dès maintenant le rapport d'activité 2025 : <https://www.cdg60.com/le-rapport-dactivite-2025-du-cdg60-est-disponible/>

LE CDG60 PREND SOIN DE VOUS !



MEDICOBUS

DÉPISTAGE GRATUIT DU CANCER DE LA PEAU

Le CDG60 accompagne les collectivités
et leurs agents en matière de **santé au travail**.



Proche
de vous,
à votre
service !



ACTION DE PRÉVENTION FINANCÉE PAR LE CDG60

Le CDG60 finance cette action
proposée par HOCOIA (partenaire de la MNT).
Chaque collectivité est soutenue dans
son engagement pour la santé de ses agents.

POURQUOI CETTE ACTION ?



FACILITER L'ACCÈS AU DÉPISTAGE

Proposer une action de prévention
simple, utile et accessible.



VALORISER LE RÔLE DU CDG60

Réaffirmer le CDG60 comme acteur
engagé en matière de prévention
et de santé au travail.



PRÉSERVER DURABLEMENT LA SANTÉ DES AGENTS

Contribuer à maintenir les agents en
bonne santé et soutenir les employeurs
dans la pérennisation de leurs équipes.

POUR QUI ?



AGENTS TERRITORIAUX des collectivités de l'Oise membres de la médecine du travail du CDG60



Ciblé en priorité sur les agents
techniques travaillant en extérieur



Inscription en amont
par téléphone auprès d'HOCOIA



Le CDG60 ne gère pas les données
médicales ni les résultats du dépistage



OÙ ET QUAND ?



MARDI 15 SEPTEMBRE
MATINÉE
ESTRÉES-SAINT-DENIS



MARDI 15 SEPTEMBRE
APRÈS-MIDI
RESSONS-SUR-MATZ



MERCREDI 16 SEPTEMBRE
MATINÉE
MONTAGNY-SAINTE-FÉLICITÉ



MERCREDI 16 SEPTEMBRE
APRÈS-MIDI
MONTAIRE



JEUDI 17 SEPTEMBRE
MATINÉE
BEAUVAIS (CDG60)



JEUDI 17 SEPTEMBRE
APRÈS-MIDI
GRANDVILLIERS

Prendre soin de sa peau,
c'est prendre soin de soi !



Les inscriptions seront ouvertes
par téléphone fin août.
Vous retrouverez toutes les informations
sur notre site internet et nos réseaux sociaux

cdg60
CENTRE DE GESTION
L'expert RH
des collectivités territoriales



ENTRE SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2026, LE CDG60 ORGANISE PLUSIEURS RENDEZ-VOUS TERRITORIAUX AFIN DE PROPOSER AUX COLLECTIVITÉS UN TEMPS D'ÉCHANGE INDIVIDUALISÉ AVEC SES SERVICES.

Le Centre de Gestion de l'Oise poursuit sa démarche de proximité auprès des collectivités et établissements publics du territoire.

À travers ces rendez-vous territoriaux, le CDG60 souhaite permettre aux élus, secrétaires généraux de mairie, DGS, responsables RH d'échanger directement avec ses équipes sur une situation concrète, une question particulière ou un besoin d'accompagnement.

Ces rencontres prendront la forme de permanences tenues par les agents du CDG60. Chaque collectivité pourra réserver un créneau de 30 minutes afin de bénéficier d'un échange individualisé.

Les permanences proposées :

- Permanence juridique / carrières

Pour vos questions statutaires, réglementaires, relatives à la gestion des carrières ou à la sécurisation de vos décisions RH.

- Permanence prévention / médecine du travail

Pour échanger sur la santé au travail, les conditions de travail, les démarches de prévention ou les situations individuelles.

- Permanence accompagnement / mobilité

Pour évoquer les conseils en organisation, la GPEEC, les parcours professionnels, les situations d'évolution, de reclassement ou d'accompagnement des agents.

Dates et lieux : Les rendez-vous territoriaux auront lieu :

- Ribécourt-Dreslincourt – 29 septembre 2026
- Breteuil – 30 septembre 2026
- Senlis – 7 octobre 2026
- Neuilly-en-Thelle – 13 octobre 2026

L'inscription est obligatoire afin de permettre l'organisation des créneaux de rendez-vous. Les collectivités intéressées sont invitées à s'inscrire par mail auprès du CDG60 pour réserver un créneau de 30 minutes.

[Je réserve mon créneau](#)

LE CDG60 VOUS RENCONTRE

LES 29 ET 30 SEPTEMBRE 2026
LES 7 ET 13 OCTOBRE 2026

Permanence juridique / carrières

Permanence prévention / médecine du travail

Permanence accompagnement / mobilité

Breteuil

Ribécourt-Dreslincourt

Neuilly-en-Thelle

Senlis

cdg60
CENTRE DE GESTION
L'expert RH
des collectivités territoriales

Créneaux de 30 min inscription obligatoire



RAPPEL : LA CAMPAGNE DE SAISIE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2025 EST TOUJOURS EN COURS

Ouverte depuis avril, la campagne de saisie du Rapport Social Unique (RSU) 2025 se poursuit.

Obligatoire pour les collectivités et établissements publics, le RSU constitue un outil essentiel pour dresser un état des lieux de vos ressources humaines. Il vous permettra notamment d'alimenter vos Lignes Directrices de Gestion, en début de mandat municipal, ou d'en réaliser le bilan annuel.

Si vous n'avez pas encore effectué votre saisie, connectez-vous dès maintenant sur www.donnees-sociales.fr.

Vous souhaitez être accompagné dans cette démarche ? Les équipes du CDG60 sont à votre disposition.

bilan-social@cdg60.com



CALENDRIER DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS 2026-2027 : PENSEZ À ANTICIPER VOS DÉMARCHES

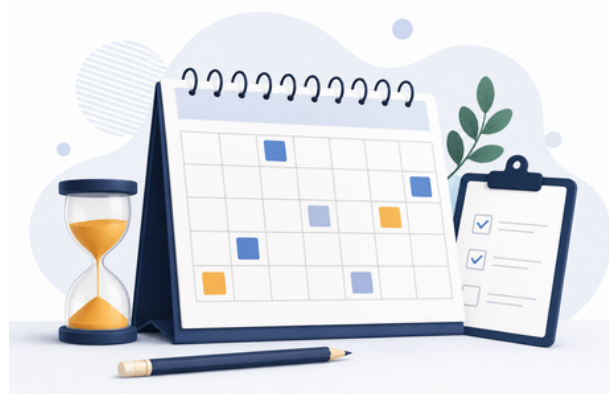
Le calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels organisés par le CDG60 pour les sessions 2026-2027 est disponible.

Nous invitons les collectivités et les agents à le consulter dès à présent afin d'anticiper les échéances d'inscription et les différentes étapes des procédures.

Attention : le CDG60 n'organisera pas l'examen professionnel d'agent de maîtrise au titre de cette session.

 Prochaine échéance au CDG60 : l'épreuve écrite de l'examen professionnel de rédacteur principal de 2^e classe qui se déroulera le jeudi 24 septembre 2026.

Retrouvez l'ensemble du calendrier des concours et examens professionnels 2026-2027 sur le site du CDG60.





LE CDG60 RECRUTE DES EXPERTS TERRITORIAUX POUR RENFORCER SON OFFRE D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS

Le CDG60 développe son offre d'accompagnement auprès des collectivités et constitue un vivier d'experts territoriaux susceptibles d'intervenir, en vacation, sur des missions d'appui technique et administratif.

Vous êtes Directeur général des services (DGS), Secrétaire général de mairie, ou ancien cadre territorial disposant d'une solide expérience du fonctionnement des collectivités ?

Rejoignez le réseau d'experts du CDG60 pour réaliser des missions ponctuelles auprès des communes et EPCI de l'Oise : accompagnement lors d'absences ou de vacances de poste, appui sur des dossiers complexes, sécurisation des procédures administratives, préparation budgétaire, organisation des instances, conduite de projets ou accompagnement à la prise de poste.

En intégrant ce vivier, vous mettez votre expertise au service des collectivités tout en bénéficiant d'un cadre d'intervention souple, adapté à une activité complémentaire.

Vous connaissez un professionnel susceptible d'être intéressé ? N'hésitez pas à lui transmettre cette information ou à l'orienter vers le Service Intérim Territorial du CDG60.

Contact : reseauSGM60@cdg60.com



LE SERVICE INTÉRIM TERRITORIAL : UNE SOLUTION POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DE VOS SERVICES

Un besoin de remplacement en urgence ? Une absence imprévue ou un renfort ponctuel à prévoir ?

Le Service Intérim Territorial du CDG60 accompagne les collectivités en mettant à leur disposition des agents qualifiés pour assurer la continuité du service public. Que ce soit pour des missions administratives, techniques, en restauration scolaire, en entretien ou dans d'autres domaines, notre équipe vous aide à trouver une solution adaptée à vos besoins.

N'hésitez pas à solliciter le Service Intérim Territorial afin d'étudier ensemble la réponse la plus adaptée à votre situation.

Contact : emploi-territorial@cdg60.com





SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DE MAIRIE : UN ACCOMPAGNEMENT COMPLET POUR RÉPONDRE À TOUS VOS BESOINS



Recruter, remplacer, accompagner ou faire monter en compétences un secrétaire général de mairie : le CDG60 est à vos côtés à chaque étape.

De la publication de votre offre d'emploi jusqu'au tutorat lors de la prise de poste, en passant par une solution de remplacement temporaire, un accompagnement au recrutement, des formations dédiées ou encore l'animation du ClubSGM, le CDG60 propose une offre de services complète pour répondre aux besoins des collectivités et sécuriser l'exercice de cette fonction essentielle.

Retrouvez dans la [note jointe](#) le détail de l'ensemble des dispositifs, leurs modalités de mise en œuvre, les conditions tarifaires ainsi que les contacts de nos équipes pour vous accompagner dans vos projets de recrutement et de gestion de vos secrétaires généraux de mairie.



LE CLUB RH DU CDG60 : UN NOUVEAU RÉSEAU D'ÉCHANGES POUR LES RESPONSABLES DES RESSOURCES HUMAINES

À la suite d'échanges menés avec plusieurs directeurs des ressources humaines en début d'année 2026, le CDG60 a créé le Club RH, un nouvel espace dédié aux responsables et directeurs des ressources humaines des collectivités et établissements publics de l'Oise.

À l'image du réseau des secrétaires généraux de mairie, ce club a pour ambition de créer une véritable communauté de professionnels afin de partager les pratiques, échanger sur les problématiques rencontrées et apporter des réponses concrètes aux enjeux RH du quotidien.

Le Club RH poursuit deux objectifs :

- sécuriser et optimiser les pratiques grâce à des apports juridiques et réglementaires actualisés ;
- favoriser le partage d'expériences entre professionnels pour identifier ensemble des solutions adaptées aux réalités du terrain.

Le dispositif s'articule autour de deux temps forts :

- des ateliers de travail trimestriels, organisés en présentiel et en petits groupes (20 participants), consacrés à une thématique définie à l'avance afin de favoriser les échanges et les retours d'expérience ;
- une réunion annuelle, proposée en présentiel et en visioconférence, permettant de restituer les travaux des ateliers et de faire le point sur les principales actualités RH.

Le premier atelier s'est tenu le 11 juin 2026 dans les locaux du CDG60 et portait sur la gestion des absences pour maladie.



ACTUALITÉS JURIDIQUES


ACTUALITÉ RH

RÉFORME DE L'ENCADREMENT SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE



Dans la continuité de la réforme de la haute fonction publique de l'État intervenue en 2022, l'encadrement supérieur de la fonction publique territoriale (FPT) fait l'objet, à compter du **1^{er} juillet 2026**, d'une réforme substantielle.



L'objectif est de rendre **plus attractifs** les emplois supérieurs de la FPT et de permettre une **plus grande mobilité** et une **plus grande ouverture** des fonctions liées aux emplois supérieurs ainsi que d'opérer une **convergence** avec la haute fonction publique de l'État.



La note complète est disponible [sur notre site internet](#).



AU 1^{ER} JUILLET 2026

Entrée en vigueur du nouveau **congé supplémentaire de naissance**



Prévu par la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026, ce nouveau congé entre officiellement en vigueur à compter du **1^{er} juillet 2026**.

Qui est concerné ?	Durée	Délai de prise	Rémunération
Les mères et les pères d'un enfant né — ou dont la naissance était prévue — à compter du 1^{er} janvier 2026 , ainsi que les parents adoptants.	Entre 1 et 2 mois Après le congé maternité, le congé paternité et d'accueil de l'enfant, ou le congé d'adoption.  Chaque parent peut en bénéficier jusqu'à 2 mois , simultanément ou séparément.	Dans les 9 mois suivant la naissance ou l'arrivée de l'enfant dans le foyer en cas d'adoption.  Exception : pour les enfants nés entre le 1 ^{er} janvier et le 1 ^{er} juillet 2026, le délai de 9 mois court à partir du 1 ^{er} juillet 2026.	70 % de la rémunération nette le 1 ^{er} mois 60 % le 2 nd mois



Des informations complètes sont disponibles dans la **lettre d'actualités juridiques**.

WEBINAIRE – ORGANISATION DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES – CST PROPRE

Réservé aux collectivités et établissements publics ayant un CST propre et/ou une F3SCT propre, ce troisième webinaire aura pour objet d'aborder les dernières échéances primordiales de l'organisation des élections professionnelles en vue du scrutin du 10 décembre 2026.


WEBINAIRE

ORGANISATION DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

CST PROPRE

Un accompagnement pratique pour préparer votre scrutin








INSCRIPTIONS SUR NOTRE SITE INTERNET



ELECTIONS PROFESSIONNELLES – VALIDATION DES LISTES ÉLECTORALES

Les élections professionnelles, permettant d'élire les représentants du personnel au sein des instances de dialogue social, se tiendront le 10 décembre 2026. Dans ce cadre, après le recensement et la vérification des effectifs au 1^{er} janvier 2026, il appartient désormais d'établir les listes électorales et les publier au plus tard le 9 octobre 2026.



Pour ce faire, le CDG60 a établi des listes préparatoires sur la base des données connues et enregistrées dans la base carrières d'AGIRHE.

Il vous revient par conséquent de valider ces listes électorales et de les modifier si nécessaire (en ajoutant ou supprimant des électeurs directement dans lesdites listes).

Ce contrôle s'effectue via le module « élection » de l'application AGIRHE. Un mode opératoire est à votre disposition [en cliquant ici](#).

Ce travail doit être réalisé, au plus tard, avant le 30 septembre 2026.

Pour les collectivités et établissements qui ont un CST propre, il appartient, pour leur CST, de créer eux-mêmes la liste électorale en se rendant sur l'application AGIRHE, dans l'onglet « Instances », puis « Elections CST » et « Préparation

de la liste électorale » pour cliquer sur « Création Liste Electorale »

Une fois la liste électorale créée pour le CST, il est également permis de recourir à un processus dérogatoire pour l'ensemble des scrutins en exportant un fichier, qui pourra être complété en ajoutant les agents absents, dont les contractuels, fichier qui sera ensuite importé par le CDG60 après transmission avant le 18 septembre. Un courrier de Monsieur le Président du CDG60 leur a été communiqué en ce sens et disponible [en cliquant ici](#).



UNE DÉCISION IMPORTANTE DU CONSEIL D'ÉTAT SUR LES CONGÉS ANNUELS DES AGENTS PUBLICS.

Le 16 juin 2026, le Conseil d'État a annulé les dispositions réglementaires encadrant le report et l'indemnisation des congés annuels non pris.

Dans l'attente de la mise à jour du décret, les collectivités doivent se référer au droit de l'Union européenne et à la jurisprudence administrative.

Aussi, les congés annuels non pris à cause d'un congé pour raisons de santé ou pour événement familial ou parental ne peuvent être :

- Reportés que dans un délai de 15 mois à compter de la fin de l'année civile concernée et dans la limite de 20 jours par an.
- Indemnisés dans les mêmes limites (délai de 15 mois et à raison de 20 jours par an) dès lors que la relation de travail a définitivement cessé avec l'employeur. Plus précisément, aussi bien pour les fonctionnaires que pour les contractuels, l'indemnisation correspond, pour une journée de congé annuel non pris, à 1/30^{ème} de la rémunération qui devait être celle de l'agent s'il avait posé un congé annuel.



Il faut préciser que la limite de 20 jours par an vaut pour les agents qui n'ont pu prendre 25 jours de congés annuels dans l'année. Il importe donc de proratiser cette limite aux agents qui n'ont pu prendre moins de 25 jours. Par exemple, un agent qui n'a pu prendre 15 jours de congés annuels ne pourra en reporter ou se faire indemniser que 12 jours ($20 \times 15 / 25$).

FORTES CHALEURS - EPISODES CANICULAIRES



FORTES CHALEURS AU TRAVAIL : DE NOUVELLES OBLIGATIONS POUR LES EMPLOYEURS

Les épisodes de fortes chaleurs devenant plus fréquents, la prévention des risques liés à la chaleur au travail fait désormais partie des obligations des employeurs publics territoriaux.

Ce risque doit être évalué dans le document unique, avec la mise en place d'actions de prévention adaptées aux seuils de vigilance de Météo-France : jaune, orange ou rouge.

Les mesures à prévoir concernent notamment l'organisation du travail, l'aménagement des postes, l'accès à de l'eau potable fraîche, l'adaptation des horaires, la mise à disposition d'équipements adaptés, ainsi que l'information des agents.

Une vigilance particulière doit également être portée aux agents les plus vulnérables, aux travailleurs isolés ou éloignés, ainsi qu'aux agents exerçant en extérieur.

Le CDG60 accompagne les collectivités dans la prévention de ces risques et met à disposition une actualité dédiée sur son site.

À retenir : en cas de fortes chaleurs, pensez à anticiper, adapter l'organisation du travail et sensibiliser les agents aux signes d'alerte. Consulter l'actualité complète.



FORTES CHALEURS AU TRAVAIL

PROTÉGEONS-NOUS ENSEMBLE

Employeurs publics territoriaux : adoptez les bons réflexes pour préserver la santé de vos agents

LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER

S'HYDRATER Eau potable fraîche à disposition	ADAPTER L'ORGANISATION Aménager les horaires et limiter les efforts aux heures chaudes	SE PROTÉGER Créer des zones d'ombre et prévoir des temps de repos	ÊTRE VIGILANT Repérer les signes d'alerte et agir vite en cas de malaise	INFORMER ET SENSIBILISER Former et impliquer tous les agents
--	--	---	--	--

+ TOUTES LES MESURES ET RECOMMANDATIONS sont détaillées dans notre article en ligne.

EN CAS D'URGENCE
15
SAMU

18
Pompiers

112
Urgences (Europe)

TOUT L'ÉTÉ, RETROUVEZ LES OFFRES D'EMPLOIS SUR NOS RÉSEAUX



- ✓ Toutes les offres d'emplois : <https://recrutement-pp.fr/cdg-oise/jobs>
- ✓ Pour ses effectifs : <https://www.cdg60.com/offre-demploi/>

VOS INTERLOCUTEURS

emploi-territorial@cdg60.com
reseausgm60@cdg60.com
03 44 06 22 60



MURIELLE FAU

Responsable service
promotion de l'emploi,
recrutement et
formation



MORGANE QUILLET

chargée
de recrutement



VALÉRIE MARANDET

chargée
de recrutement



MAXIME BERNARD

chargé de mission
expertise
"secrétariat général
de mairie itinérant /
animation du réseau
départemental"

OFFRES D'EMPLOIS

Le CDG60 recrute pour
Margny-lès-Compiègne !

Un poste stratégique de
Directeur·rice des Services
Techniques est à pourvoir.
Envie de relever un nouveau
défi au service d'une
commune dynamique ?

Toutes les infos sur notre site
internet.



Et si votre prochain défi RH
se trouvait à Margny-lès-
Compiègne ?

Le CDG60 accompagne la
commune dans le
recrutement de son/sa
Responsable Ressources
Humaines. Un poste clé au
cœur de l'organisation
municipale.

Toutes les infos sur notre site
internet

AGENDA

WEBINAIRE

WEBINAIRE D'ACTUALITÉS JURIDIQUES

Toute l'actualité juridique

Jeudi 17 septembre 2026 de 10h00 à 12h00

Textes législatifs

Chartes

Jurisprudence

Notes pratiques

WEBINAIRE

WEBINAIRE ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES LISTES ÉLECTORALES

Deux sessions

Jeudi 3 septembre 2026 de 10h à 12h

Mardi 8 septembre 2026 de 10h à 12h

INSCRIPTIONS SUR NOTRE SITE INTERNET

RÉUNIONS INFORMATION RETRAITE

23/09/2026

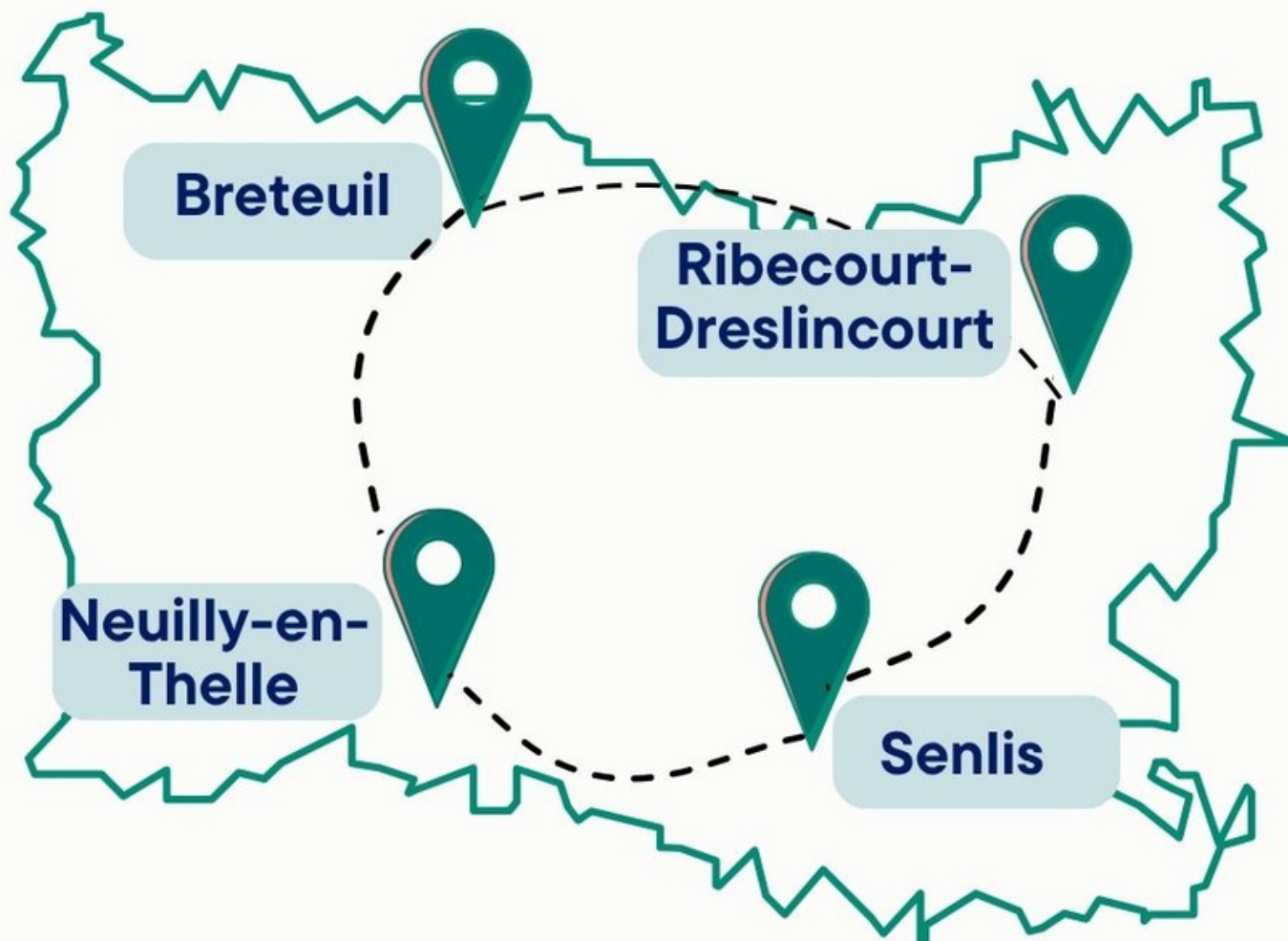
INSCRIPTIONS

contact : communication@cdg60.com

LE CDG60 VOUS RENCONTRE

LES 29 ET 30 SEPTEMBRE 2026

LES 7 ET 13 OCTOBRE 2026



Permanence
juridique/
carrières



Permanence
prévention/
médecine
du travail



Permanence
accompagnement
/ mobilité

Pour vous inscrire
Scannez-moi !



Toutes les informations
sur notre site internet



Créneaux de 30 min
inscription obligatoire

AGENDA

AGENDA



	23/07	Conseil médical en formation restreinte/plénière
	21/08	Date limite depot de dossier commission administrative paritaire/consultative paritaire
	26/08	Date limite depot de dossier formation spécialisée en matière de santé sécurité et conditions de travail
	28/08	Date limite depot de dossier Comité social territorial
	02/09	Date limite depot de dossier Conseil médical en formation plénière
	08/09	commission administrative paritaire/consultative paritaire
	13/09	Comité social territorial
	15/09	formation spécialisée en matière de santé sécurité et conditions de travail
	17/09	Comité social territorial
	17/09	Webinaire d'actualités juridiques



www.cdg60.com

